



Livraison des masques chirurgicaux dans les établissements scolaires :



Une enveloppe en papier... et rien d'autre !

Alors que plusieurs grands groupes de distribution ont délibérément stocké des masques depuis mars quand les personnels soignants en manquaient, pour les revendre, cher, dans les grandes surfaces à l'annonce du « déconfinement »,

Alors que l'Education Nationale a, malgré nos alertes sur la zéolithe, distribué des masques toxiques (qui ont depuis été retirés),

Alors que l'Education Nationale a distribué du gel hydroalcoolique non-virucide dans les établissements,

Alors que nous travaillons sans matériel de protection adapté à disposition, alors que la cacophonie du ministère ne cesse depuis mars et témoigne de l'incurie de ce gouvernement à gérer cette crise,

Cette semaine les masques chirurgicaux, principalement destinés aux personnels vulnérables, sont livrés en boîtes à lettres, dans des enveloppes en papier sans aucune information, ni sur le contenu, ni sur l'expéditeur !

Déjà depuis le mois de mai, au lieu de faire parvenir les masques aux établissements en respectant le conditionnement d'origine, et donc l'hygiène qui en dépend. La direction académique missionnait son personnel administratif afin de reconditionner les masques chirurgicaux de type 1 ou 2 avec les moyens du bord, sacs de congélation, voire pochettes plastiques de classeur, puis distribués sur tout le département par les mêmes personnels en séjournant parfois jusqu'à 48h dans les boîtes à lettres des écoles...

Bien évidemment la responsabilité incombe totalement aux responsables du ministère !

Oui, et une fois de plus, le ministère se décharge totalement de ses obligations et place ses responsables et personnels administratifs départementaux dans une situation intenable !

Oui, pour des motifs plus économiques que sanitaires, sociaux ou pédagogiques, le ministère opère des choix qui peuvent mettre en danger les personnels et les usagers.

Le SNUDI-FO 53 refuse que la santé des personnels enseignants soit bradée comme l'État le fait avec celle des personnels soignants qui même testés positifs asymptomatiques sont contraints de rester en poste !

Le SNUDI-FO 53 invite les collègues enseignants et AESH qui ont reçu ces masques dans ce type de conditionnement à les renvoyer à la DSDEN, et à saisir le CHSCT via le registre santé et sécurité pour signaler ce nouveau dysfonctionnement.

Laval, le 5 janvier 2021

SNUDI-FO 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des enseignants et AVS des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53

Annexe :

Masques livrés dans les écoles mayennaises à la rentrée de janvier pour les personnels fragiles et vulnérables

